

# Une charte de partenariat éducatif a été signée

## L'initiative

Mercredi à 10 h, dans la salle des mariages de la mairie de Condé-sur-Noireau, s'est déroulée la signature de la charte départementale de partenariat éducatif pour la mise en œuvre des mesures de responsabilisation.

Cette charte permettra aux chefs d'établissements du collège Dumont-d'Urville, Flavien James ; du lycée Charles-Tellier, Lucie Fortier, et de l'établissement du Sacré-Cœur, Jean-Luc Delbani, d'inscrire la mesure de responsabilisation dans l'échelle des sanctions disciplinaires.

Lorsqu'un élève commettra une faute, l'établissement pourra lui proposer de participer à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives au sein de l'établissement ou d'une association ou d'une collectivité territoriale ou encore d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou bien d'une administration de l'État.

Ces actions visent le développement de son sens du civisme et de la responsabilité. Au lieu d'être simplement exclu de son établissement, et donc et d'entrer dans un processus de déscolarisation, l'élève sanctionné aura le choix d'opter, avec l'accord de ses parents s'il est mineur, pour une période de participation à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives, en dehors du temps scolaires.



Les chefs d'établissement de Condé-en-Normandie ont signé une charte de partenariat éducatif, mercredi. Celle-ci permet de proposer aux élèves des solutions de responsabilisation, alternatives aux sanctions de renvoi. Ouest-France